

23 septembre 1899. (C^{te} rendu du Convent, p. 265.)
— *Vœu pour la suppression des coups de canon le Vendredi-Saint dans les ports.*

27 septembre 1902. — Délégation du Convent pour faire savoir au F.: Pelletan, ministre de la Marine, qu'il faut interdire la messe de rentrée du « Borda » et la bénédiction des navires de l'État. (Compte rendu du Convent, 1902, page 275.)

22 septembre 1898. — Vœu pour que les instituteurs ne puissent plus chanter le lutrin dans les églises. (C^{te} rendu du Convent, 1898, page 176.)

Etc., etc., etc.

temps la Maç.: encourageait et fondait, avec l'appui du Pouvoir, le *Foyer du soldat*, œuvre protestante et rationaliste.

13 avril 1900. — Télégramme du F.: de Lanessan, ministre de la Marine, défendant à la marine militaire de prendre le deuil jusqu'alors prescrit par les règlements.

5 novembre 1901. — Décret supprimant les pratiques religieuses publiques dans la marine.

Sept jours après, 4 octobre. — Le F.: Pelletan décide que la messe ne sera pas dite et que les navires ne seront plus bénits.

29 novembre 1900. — Décret qui porte: sont interdits aux instituteurs les emplois rémunérés ou gratuits dans le service des cultes.

(Sem. rel. d'Evreux.)

L'élection du nouveau Général des Jésuites

Les Romains ont coutume de dire qu'il y a trois papes à Rome: le pape blanc, c'est-à-dire le Souverain Pontife; le pape rouge, qui est le cardinal préfet de la Propagande et a juridiction sur plus de la moitié du monde; le pape noir qui